

Préfecture de la Gironde

Direction départementale
des territoires et de la mer
de la Gironde
Service nature eau et risque
Unité nature

Natura 2000- Directive Habitats

Mise en oeuvre des mesures de gestion du document d'objectifs
du site d'importance communautaire (sic) n°FR 7200805
« Réseau hydrographique des Jalles de Saint-Médard/Eysines »

Note de service
Le Préfet de la région Aquitaine
Préfet de la Gironde
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

A l'attention de :

M. le Directeur Régional de l'Aménagement et du Logement
M le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer

En communication à :

M. le Délégué Régional de l'Agence de Service et de Paiement

Préambule :

La présente note est établie pour appliquer un dispositif transitoire permettant la conclusion de contrats pour la mise en œuvre du « volet non agricole » du document d'objectifs du sites d'importance communautaire (SIC) n° FR 7200805 – «réseau hydrographique des jalles de Saint-Médard/Eysines», dans l'attente de la désignation du site en zone spéciale de conservation (ZSC) par arrêté ministériel.

1. – Mise en œuvre du document d'objectifs du site.

Le comité de pilotage s'est prononcé favorablement le 30 juin 2010 pour valider le document d'objectifs (DOCOB) qui a été présenté par le Syndicat intercommunal des Jalles, de Lande à Garonne.

En conséquence, il y a lieu de considérer que ce document est opérationnel et doit être mis en œuvre.

Il permet de conclure des contrats Natura 2000, signés entre les ayants-droits et l'Etat, sur les parcelles situées dans le périmètre du site, dans les conditions précisées ci-après.

2. – Périmètre du site.

Le document d'objectifs porte sur le périmètre du site n° FR 7200805 – « Réseau hydrographique de Saint Médard en Jalles/Eysines » et concerne les communes de Blanquefort, Bruges, Eysines, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Martignas sur Jalles, Saint Médard en Jalles et Saint-Jean d'Illac pour un périmètre de 973,8 Ha.

3. – Bénéficiaires potentiels.

Les bénéficiaires potentiels sont les personnes physiques ou morales, titulaires de droits réels ou personnels conférant la jouissance des parcelles incluses dans le site, dont le périmètre figure en **annexe 1** à la présente note de service, et concernées par des mesures du document d'objectifs. Il s'agira, selon le cas, du propriétaire ou de toute personne disposant d'un mandat la qualifiant juridiquement pour intervenir sur les terrains concernés.

Toute demande de contrat Natura 2000 doit être accompagnée d'un diagnostic préalable :

- inventoriant les habitats et les espèces d'intérêt communautaire présents sur les parcelles concernées, ainsi que leur état de conservation ;
- confirmant l'opportunité des mesures demandées par le bénéficiaire potentiel en fonction des enjeux des parcelles ;
- précisant éventuellement les modalités spécifiques complémentaires de mise en œuvre des mesures sur les parcelles concernées.

4. - Plan de travail

La mise en œuvre du DOCOB passe par des actions contractuelles. L'ensemble de ces mesures est présenté ici par objectifs opérationnels issus du DOCOB.

	Enjeu 1	Enjeu 2	Enjeu 3
A - Assurer la circulation de l'eau tout en préservant sa qualité et en assurant le maintien des herbiers aquatiques	X		X
B - Adapter les pratiques de culture et d'élevage aux enjeux écologiques du site		X	
C - Adapter la gestion sylvicole des boisements de feuillus aux enjeux et recommandations du DOCOB (Souge, populiculture)	X	X	X
D - Développer la diversité des habitats		X	
E - Maîtriser la progression des ligneux sur les milieux herbacés		X	
F - Maîtriser la progression des espèces invasives	X	X	X

G - Favoriser le développement de la mégaphorbiaie, en linéaire ou en surfacique	X	X	X
H - Préserver tous les habitats accueillant la cistude d'Europe (entretien, suivi, protection)	X	X	X
I - Favoriser la diversité du peuplement de papillons diurnes		X	X
J - Permettre le maintien ou l'installation des espèces de l'annexe 2 sur tout le linéaire des jalles. (loutre, vison, agrion, lamproie)	X		
K - Adapter les aménagements en général, et les activités de loisir en particulier, aux enjeux et recommandations du DOCOB	X	X	X
L - Améliorer les connaissances et mettre en place des suivis	X	X	X

5. - Cahiers des charges des mesures contractuelles .

Le document d'objectifs définit les cahiers des charges des mesures contractuelles qui peuvent être mises en œuvre pour assurer la conservation ou la restauration des habitats et des espèces listés dans les arrêtés ministériels du 16 novembre 2001 présents sur le site. Ces cahiers des charges figurent en **annexe 2** à la présente note.

Pour chaque mesure, le cahier des charges mentionne :

- les objectifs de conservation et de restauration pour le (ou les) habitat(s) ou espèce(s) concerné(s) ;
- le périmètre d'application ;
- les engagements à contracter : engagements non rémunérés en référence à l'état des bonnes pratiques ; engagements allant au-delà des bonnes pratiques ; le cas échéant, les rémunérations correspondantes, ainsi que la durée et les modalités de versement des aides ;
- les points du cahier des charges qui feront l'objet de contrôles sur place ; les indicateurs permettant le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la mesure.

6. - Budget prévisionnel des mesures contractuelles (annexe 3)

7. - La Charte Natura 2000 (annexe 4)

Fait à Bordeaux, le

02 NOV. 2011

Le Préfet
 Pour le Préfet,
 Pour le Directeur Départemental
 des Territoires et de la Mer, et par délégation
 Le Directeur Départemental Adjoint,

Jean-Luc TEMMOLO
 Jean-Luc TEMMOLO

Annexes :

1. Périmètre du site n° FR 7200804 «réseau hydrographique des Jalles de Saint Médard/Eysines»
2. Cahiers des charges des mesures contractuelles du document d'objectifs
3. Budget prévisionnel estimé pour les mesures contractuelles du document d'objectifs
4. La Charte Natura 2000



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de la Gironde

*Direction départementale
des territoires et de la mer
de la Gironde*

*Service nature eau et risque
Unité nature*

Natura 2000- Directive Habitats

Mise en oeuvre des mesures de gestion du document d'objectifs
du site d'importance communautaire (sic) n°FR 7200805
« Réseau hydrographique des Jalles de Saint-Médard/Eysines »

Note de service modificative
Le Préfet de la région Aquitaine
Préfet de la Gironde
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

A l'attention de :

*M. le Directeur Régional de l'Aménagement et du Logement
M le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer*

En communication à :

M. le Délégué Régional de l'Agence de Service et de Paiement

Vu la Note de Service du 02 novembre 2011,
Vu le Comité de Pilotage du 24 mai 2013

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture

1. - Nouveau périmètre du site.

Le document d'objectifs porte sur le périmètre du site n° FR 7200805 - « Réseau hydrographique de Saint Médard en Jalles/Eysines » et concerne les communes de Blanquefort, Bruges, Eysines, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Martignas sur Jalles, Saint Médard en Jalles et Saint-Jean d'Ilac pour un périmètre modifié de 964,07 Ha.

Le reste sans changement.

Fait à Bordeaux, le

5 FEV. 2014

Le Préfet

Jean-Michel BOUTIER
Le Secrétaire Général

Jean-Michel BOUTIER
Secrétaire Général

Annexe 1 : Périmètre modifié du site n° FR 7200804 «réseau hydrographique des Jalles de Saint Médard/Eysines»